

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 20 janvier à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSE** : M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan.

## Délibération 2015/10

### **OBJET : SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) MUTUALISE ALPES-DU-SUD.**

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye s'est engagée depuis maintenant 2 ans via le Pays SUD et en collaboration avec l'ensemble des collectivités du département des Hautes-Alpes, à la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé.

Plusieurs territoires possèdent des outils identiques, partagent des intérêts similaires et ont des compétences communes. Les géomaticiens des collectivités ont peu à peu travaillé ensemble et ont initié une réflexion autour d'une possible mutualisation de leurs SIG afin d'avoir une vision globale à l'échelle locale et (inter-) départementale, et afin d'élever le niveau du service rendu, tout en limitant les coûts. A cet effet, en accord avec l'ensemble des acteurs, le Conseil Général des Hautes-Alpes a lancé en 2012, une étude de faisabilité d'un SIG (inter-) départemental mutualisé, en faisant appel au bureau d'études IETI Consultants. Un comité technique a été créé pour l'occasion, rassemblant des techniciens de chaque organisme, pour aboutir au lancement d'un marché ouvert négocié en avril 2014. A l'issue de la consultation, trois candidats ont été retenus.

En juillet 2014, le bureau d'études et les géomaticiens des territoires concernés par le projet ont participé aux auditions des candidats ayant répondu à l'appel d'offres. A l'issue de ces auditions et de l'analyse des offres, il s'avère que le choix du candidat s'est porté sur la société Business Geografic, proposant la solution AIGLE.

Le montant estimatif de la tranche ferme en investissement est de **99.280,00 € HT**, soit **119.136,00 € TTC**.

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5210-3 et L.5214-16,

#### **CONSIDERANT :**

- Le besoin de faire émerger une vision territoriale partagée et intégrée de l'accès aux usages et services numériques aux niveaux national, régional et départemental,
- La circulaire du Premier Ministre du 15 novembre 2013 (et ses annexes) relative à la préparation des contrats du plan Etat-Région 2014-2020 définissant une approche structurante, marquée du sceau de la « politique nationale d'égalité des territoires »,
- Les décisions et orientations du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) et du double objectif recherché de renforcement de l'efficacité des services publics au meilleur coût,
- La révision de la synthèse du Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) pour ajouter à l'enjeu de la couverture numérique celui, défini sur le fondement d'un diagnostic précis, d'une stratégie

régionale de déploiement des usages conçue dans le cadre de priorités nationales et locales,

- La nécessité de mutualiser l'information géographique afin d'avoir une vision globale à l'échelle locale et à l'échelle (inter-) départementale,
- La démarche collaborative et coopérative des collectivités pour mutualiser leurs outils et leurs données,
- Qu'une convention de « fonds de concours » est nécessaire pour définir les conditions de la mutualisation du projet au coût d'acquisition entre les Communauté de Communes, les Pays, la Communauté d'Agglomération et le Conseil Général des Hautes-Alpes,
- La volonté de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye de s'engager dans une politique de développement du numérique,
- La procédure d'appel d'offres du 04/08/2014 conduite sur le fondement du cahier des charges, arrêtée par les acteurs du projet et lancée d'un commun accord par le Conseil Général des Hautes-Alpes,
- L'avis de la commission d'appel d'offres du Conseil Général des Hautes-Alpes rendu sur proposition établie par le groupe technique composé des représentants des acteurs du projet et qui attribue à la société Business Geografic le marché de SIG mutualisé (inter-) départemental,
- La mission du Pays SUD d'assurer la mise en place et la gestion d'un Système d'Information Géographique pour ses Communautés de Communes membres, conformément à ses statuts.

Sur proposition de Monsieur BULTEL, Vice Président en charge du développement économique ainsi que des technologies de l'information et de la communication,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet de SIG (inter-) départemental mutualisé fondé sur la mutualisation des moyens matériels et humains,
- **DONNE MANDAT** au Président pour engager les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'ensemble des documents se rapportant au projet,
- **AUTORISE** le Pays SUD à engager les démarches nécessaires et à signer la convention de partenariat ci-jointe établie avec les EPCI participantes et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,  
M. Jacques MARTIN.